

Produit et portrait

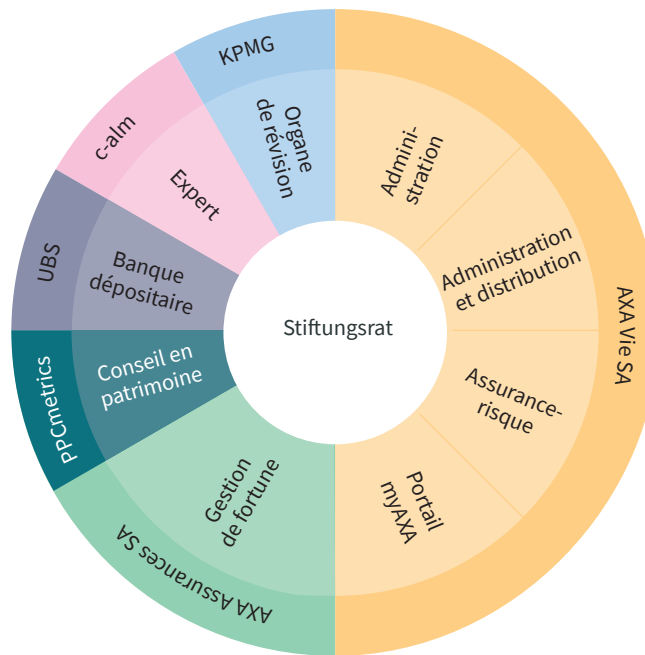
Professional Invest est la solution de prévoyance semi-autonome d'AXA Fondation Prévoyance professionnelle. Du fait de sa grande flexibilité, elle est performante et parfaitement adaptée aux entreprises, qu'il s'agisse de start-up ou de grandes entreprises de renommée internationale.

Chiffres-clés de la Fondation au 31 décembre 2025

Taux de couverture	112,6%
Avoirs de vieillesse (en mio. CHF)	29311
Clients affiliés	41 216
Personnes assurées actives	223896
Bénéficiaires de rentes dans la fondation	10 736

Organisation

AXA Fondation
Prévoyance
professionnelle



Nom de la fondation

AXA Fondation Prévoyance professionnelle, Winterthur

Société fondatrice / date de fondation

AXA Vie SA / 8 juin 1984

Objectif

Solution semi-autonome avec placements en pool

La Fondation a pour but la gestion de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement des prestations subobligatoires.

Placements

Activité de placement

- Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement, le risque de placement étant assumé par la fondation collective et les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées.
- La fortune est investie par AXA Asset Management.

Modèle de rémunération valable à partir du 1^{er} janvier 2025

Le Conseil de fondation a défini les directives applicables à la rémunération des avoires de vieillesse des personnes assurées actives afin d'offrir aux caisses de prévoyance affiliées une grande transparence et des possibilités de planification.

Degré	Prévisions pour le taux de couverture (TC) au 31.12.20XX	Rémunération (régimes obligatoire et surobligatoire)
7	≥ 120,00%	4,50% + 50% × (TC – 120%)
6	≥ 117,50%	3,25% + 25% × (TC – 115%)
5	≥ 115,00%	3,25%
4	≥ 112,00%	2,75%
3	≥ 108,00%	2,25%
2	≥ 105,00%	2,00%
1	≥ 100,00%	Taux d'intérêt minimal LPP (actuellement 1,25%)
0	< 100,00%	Au maximum le taux d'intérêt minimal LPP

Compensation du renchérissement et participation aux rentes, valable à partir du 1^{er} janvier 2025

Le Conseil de fondation se base sur le taux de couverture pour déterminer une compensation du renchérissement et, le cas échéant, d'autres participations aux rentes de vieillesse.

Degré	Prévisions pour le taux de couverture (TC) au 31.12.20XX	Budget pour la compensation du renchérissement et la participation aux rentes
7	≥ 120,00%	1,25% + 50% × (TC – 120%)
6	≥ 117,50%	max. 25% × (TC – 115%)
0-5	< 117,50%	0%

Mentions légales

En cas de situations extrêmes sur les marchés financiers ou de restrictions légales, le Conseil de fondation se réserve le droit de déroger aux mécanismes susmentionnés ou de les adapter.

Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

- Christoph Senti (président)
Christoph Senti AG, Altstätten
- Corinne Antonica-Schönenberger
Antonica.Management GmbH, Erlenbach
- Patrick Bundeli
INTERSPORT (Schweiz) AG, Berne
- Alexia Rambosson
A. Rambosson AG, Zurich

Représentants des salariés

- Christoph Burkhalter (vice-président)
Avaloq Group AG, Zurich
- Hanspeter Herger
x-plus services GmbH, Engelberg
- Bodo Möller
Google Switzerland GmbH, Zurich
- Csilla Schreiber-Orosz
PartnerRe Holdings Europe Ltd., Zurich

